

- en organisant conjointement avec les EPCI Beaume-Drobie et Le Pays des Vans en Cévennes, la manifestation « Place des jeunes ».

La communauté de communes s'engage à accompagner l'Association dans les aspects pratiques liés à la mise en place de ces actions sur le territoire : recherche d'espaces, communication auprès des publics.

L'Art d'en faire s'engage à mettre en place une tarification spécifique différenciant les habitants et les structures résidant sur les territoires des collectivités avec lesquelles une convention de soutien est établie.

Reconnaissant l'intérêt communautaire de l'association de l'Art d'En Faire, la communauté de communes a souhaité s'inscrire dans la convention d'objectifs 2024-2026 (en annexe).

La déléguée précise que la communauté de communes souhaite être associée au déploiement et à la visibilité sur le territoire des actions menées par l'Art d'En Faire afin que soit menée la réflexion du développement de l'enseignement des pratiques artistiques autour du cirque sur l'ensemble du territoire intercommunal. La collectivité a la volonté de garantir l'équité territoriale et l'accessibilité (géographique, économique sociale...) aux pratiques du cirque amateur. De plus, les élus souhaitent le développement de liens et de collaborations avec d'autres structures culturelles ou acteurs du territoire ainsi que le développement des actions envers différents publics (scolaires,...). Elle souhaite enfin que l'Art d'En Faire devienne un acteur et un partenaire de la politique d'éducation artistique et culturelle portée par le territoire.

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche se positionne, outre les moyens financiers prévus à la présente convention, comme un élément facilitateur d'un point de vue technique et matériel pour la mise en œuvre et la coordination de ces actions sur son territoire.

Le président propose un accompagnement financier 2024 de 2 500€. Ces moyens supplémentaires doivent servir à inscrire l'Art d'En Faire comme la structure de référence de l'enseignement de la pratique du cirque sur le territoire.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser pour 2024 une aide 2 500€ à l'Art d'En Faire.

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2024.

Autorise le Président à verser les montants alloués et signer la convention 2024-2026.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude AGERON

